

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension du bâtiment industriel ALCYON à Civrieux (01)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.b	La cellule d'extension dédiée au stockage de produits relevant de la rubrique 1510 relèvera en elle-même du régime de l'Enregistrement au titre des ICPE (plus de 500 tonnes de produits combustibles et volume de la cellule de 73 360 m ³ environ).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consistera à ajouter une troisième cellule de stockage à l'installation ALCYON, autorisée par l'arrêté préfectoral du 16 mai 2019. Ce projet ne nécessitera pas de modifier l'emprise du site actuel.

La cellule 3 sera similaire aux deux cellules déjà autorisées :

- Surface de 5 850 m² environ, séparée en deux zones : une zone stockage de 4 817 m² ayant une hauteur au faîtage de 13,7 m et une zone préparation de 1032 m² ayant une hauteur au faîtage de 7,15 m ;
- Stockage en racks sur 6 niveaux et 10 m de hauteur ;
- Comme dans la cellule 2, le stockage sera réalisé à température ambiante ;
- Des panneaux photovoltaïques seront implantés en toiture (30 % de la surface de toiture de l'extension).

Un nouveau local de charge de 250 m² environ sera également accolé à la nouvelle cellule, en façade Sud.

Les réseaux de collecte des eaux de voirie et des eaux pluviales seront prolongés, de manière à assurer l'envoi de celles-ci dans le bassin de rétention du site.

4.2 Objectifs du projet

ALCYON est une société de distribution de médicaments, aliments, matériels et services vétérinaires. La société compte 18 000 références. 4 établissements, ainsi que 2 plateformes petfood, assurent la distribution de ses produits en France.

Le projet vise à assurer les besoins de distribution de la société ALCYON sur le territoire, en renforçant ce nouvel établissement destiné au stockage de produits, à la préparation et à la distribution des commandes de ses clients.

Sa proximité avec l'agglomération lyonnaise, son accessibilité avec une connexion proche à l'A46, ainsi que l'existence de la ZAC Technoparc Saône Vallée ont constitué des arguments favorables à l'implantation du projet sur ce site.

L'ajout d'une troisième cellule de stockage avait été anticipé dès le démarrage du projet initial. Les aménagements ont ainsi été pensés en tenant compte de cette hypothèse.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux nécessaires à la construction de l'extension s'étaleront de 5 à 7 mois.

De manière à limiter les nuisances engendrés par ceux-ci, il est envisagé de débiter les travaux de l'extension à la suite de l'achèvement des travaux du projet initial, prévu en juin 2022.

Durant la durée des travaux de l'extension, la société ALCYON procédera à l'installation progressive de ses activités dans les installations déjà construites, envisageant un démarrage d'activité début 2023. Les travaux ne viendront ainsi pas gêner le fonctionnement du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de l'installation sera menée selon les pratiques courantes pour ce type d'établissement.

Le stockage y sera ainsi essentiellement réalisé en racks ou en étagères, et concernera des médicaments, matériels et aliments pour animaux.

L'une des cellules de stockage (la cellule 1) sera ainsi réfrigérée à température positive (comprise entre 15 et 25°C), de même que les zones de préparation, de réception et d'expédition.

La cellule 1 comprendra également un local frigo de 350m² environ, réfrigéré à 5 °C. Les cellules 2 et 3 seront quant à elles à température ambiante.

Un groupe froid et une chaufferie permettront la régulation de la température au sein du bâtiment, qui comprendra également un bloc bureaux en R+2.

Une cellule de stockage de produits dangereux sera également présente sur site, d'une surface de 400 m² environ.

Les engins de manutention du bâtiment seront alimentés au sein de deux locaux de charge, accolés à la cellule 1 et à la cellule 3.

Des aménagements paysagers périphériques sont également prévus (arbres, haies, arbustes, etc.), ainsi qu'un système de gestion des eaux évitant tout risque de pollution par prétraitement des eaux de ruissellement avant leur rejet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'extension fera l'objet d'un porter à connaissance adressé à la Préfecture, ainsi que d'un Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain	42 741 m ²
Emprise au sol (dont auvent et casque : 365 m ²)	21 098 m ² (dont 5 850 m ² pour la C3)
Espaces verts	8 086 m ² (19,4%)
Aires de béquillage	886 m ²
Voiries PL	5 345 m ²
Voiries VL	3 241 m ²
Voirie pompiers	2 372 m ²
Circulations piétonnes	1 009 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Technoparc Saône Vallée, D43
01390 Civrieux

Coordonnées géographiques¹

Long. 45° 54' 19" 6 Lat. ° 52' 54" 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet initial a été autorisé par arrêté préfectoral le 16 mai 2019. Il portait sur la construction des deux premières cellules de stockage principales et de la cellule produits dangereux, des bureaux, locaux techniques et de l'aménagement du site (réseaux, voiries, bassin de rétention, réserve incendie).

Il est à noter que l'emprise du site ne sera pas modifiée.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclus dans une ZNIEFF de type 2 : 820003786 - Ensemble formé par la dombes des étangs et sa bordure. La ZNIEFF de type 1 la plus proche est située à 1,9km au nord : 820030608 - Etangs de la dombes
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche se situe à 11km au sud : FR3800687 - Iles de Crépieux Charmy
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département de l'Ain est soumis à un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) recensant les zones soumises au bruit des infrastructures routières et ferroviaires. Le site est proche mais non inscrit dans un secteur affecté par la bruit des voies ferrées. Il est cependant compris dans les zones exposées au bruit des infrastructures routière (55 à 60 en Lden, 50 à 55 en Ln).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche se situe à 1,3 km à l'Est environ (Portail des zones humides Auvergne Rhône-Alpes)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRN ou PPRT ne sont prescrits sur la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est présent sur site ou à proximité. Un site BASIAS est situé à 400m environ au nord-ouest : RHA0100037 (ancien dépôt de ferrailles). Il se situe dans une parcelle agricole, au lieu-dit Le Grand Buisson. Le projet prendra place sur un site au passé agricole sans autres activités historiquement connues.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection de captage le plus proche est celui de la source de Civrieux, à 2km à l'ouest du site. Consultée à ce sujet dans le cadre du dossier de demande d'Enregistrement, l'ARS a confirmé qu'aucune protection de captage ou servitude liée à la protection d'un captage ne s'appliquent au site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à 3,5 km au sud-est environ (Marais des échets)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation sera située à 1,2km environ d'un site Natura 2000 Directive habitats : FR8201635 - La Dombes
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera pas de remaniement important du site, déjà terrassé dans le cadre des travaux initiaux. Il ne nécessitera pas non plus le creusement d'un nouveau bassin ou l'agrandissement de celui déjà projeté. Des solutions de réemploi des déblais sur site seront favorisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir réponse ci-dessus.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude d'impact menée dans le cadre de l'aménagement de la ZAC indique que cette dernière n'impactera pas les fonctionnalités des milieux naturels remarquables (ZNIEFF et ZICO) dont le site est en bordure. L'intérêt de ces zones est principalement lié à leur caractère humide, dont le site est dépourvu. Il est estimé que cet espace ne présente pas de caractère remarquable ni de grandes potentialités écologiques. Il se situe en dehors des corridors ou de la trame bleue. Le projet n'aura pas d'incidence sensible vis à vis des milieux naturels dans ce secteur du plateau de la Dombes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à 1,2 km au nord-est. Les menaces potentielles pour ce site sont liées à la modification des pratiques culturelles et à la pollution des eaux de surface. Or, aucun habitat du site ne sera détruit par le projet ; il prend place au sein d'un technoparc en cours d'aménagement. De plus, aucune eau ne sera nécessaire à la conduite de l'activité, limitant les rejets. Toute eau de ruissellement potentiellement polluée sera en outre collectée et traitée avant rejet. L'étude d'impact menée dans le cadre de la ZAC indique seulement un déplacement potentiel de la faune (essentiellement composée de passereaux et de micro-mammifères), compensé par des habitats aménagés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation prendra place sur la ZAC Technoparc Saône Vallée, dans une zone du PLU prévue à cet effet. Bien qu'ayant un passé agricole, cette zone est déjà actuellement en cours d'aménagement et aucune exploitation agricole n'y est réalisée. Il est prévu que 8 086 m ² sur les 42 741 m ² du site seront des espaces verts aménagés, soit 19% de la surface du site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT n'est identifié sur le secteur ou à proximité immédiate. Une canalisation de gaz passe au sud du site. Le projet se situe cependant en dehors de la zone non aedificandi imposée de part de d'autres de la conduite.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur est soumis à un aléa de retrait-gonflement des argiles de niveau faible, et à un risque sismique de niveau 2 (faible). La commune n'est pas soumise à un PPRI et aucun zonage de zones inondables n'affecte le site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic prévisionnel du site déjà autorisé est de 120 VL et 30 PL par jour. Cette estimation à long terme incluait une potentielle extension. Au démarrage du site, il est estimé un trafic de 8 à 10 PL/j pour les cellules 1 et 2, et 4 PL/j pour la cellule 3. Ce trafic est à mettre en perspective avec le trafic observé sur les axes proches : environ 9000 véhicules par jour sur la D66, dont 400 PL, qui sera l'axe de desserte privilégié du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le fonctionnement de l'installation génère du trafic routier du fait de la réception/expédition de marchandises par poids lourds, et du fait des déplacements du personnel du site. Les groupes froids retenus ont des niveaux d'émission assurant un respect des valeurs limites applicables. Le site est affecté par la présence de l'autoroute A46, à 450m environ au sud du site, ainsi que par les voies proches.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des éclairages seront mis en place afin d'assurer une visibilité suffisante afin de conduire les activités du site en toute sécurité en période de faible luminosité. Le projet est inclus au sein du Technoparc, dont le développement futur conduira à augmenter la présence d'éclairages autour du site. D'autres activités sont déjà implantées, toutes disposant d'un système d'éclairage.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des rejets atmosphériques seront engendrés, principalement du fait du trafic routier induit par l'activité. La présence d'une chaufferie (non classée) impliquera également des rejets locaux, dans une moindre mesure.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux sanitaires seront rejetées au réseau collectif. Aucune eau de process ne sera produite, aucune consommation d'eau n'étant nécessaire à la conduite du process (stockage et préparation de commandes). Les eaux de ruissellement seront collectées et rejetées au réseau public des eaux pluviales, conformément aux prescriptions du PLU. Les eaux potentiellement polluées (voiries) feront l'objet d'un traitement préalable avant rejet (séparateur à hydrocarbures).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déchets seront produits par l'activité, dans des volumes limités. Ils seront principalement constitués d'emballages, de déchets non dangereux en mélanges, de palettes déclassées et de déchets liés à la maintenance ou au curage des séparateurs d'hydrocarbures.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection ou zonage paysager (sites classés, inscrits, secteurs sauvegardés, etc.) n'est identifié sur ou à proximité du site. Une campagne de fouille préventive a été menée dans le cadre de l'aménagement de la ZAC. Le site est déjà jouté d'activités déjà implantées ou en cours de construction, et est également marqué par la présence d'une autoroute. Il se situe de plus au croisement de deux routes départementales.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur présente un historique agricole, mais le projet s'inscrit dans le projet de technoparc Saône-Vallée, intégré au PLU communal et ayant déjà donné lieu à des aménagements (réseaux, voies de desserte, etc.). Il est donc cohérent avec l'usage des sols prévu sur site, à savoir, une "zone urbaine à vocation d'activité économiques".

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet prend place au sein du Technoparc Saône Vallée.

Les projets existants sur la commune et dans un rayon de 1km (communes de Mionnay, Montanay, Genas) ont été recherchés via le site de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes où sont listés les avis de l'autorité environnementale et les décisions au cas par cas. La recherche était centrée sur les avis établis depuis 2019 sur ces communes. Le fichier national des études d'impact a également été consulté.

Les projets suivants ont été identifiés :

- 2021 : Mionnay (01) : Construction et aménagement du bâtiment F2 (Dossier n°2021-ARA-KKP-3314), ZAC de la Dombes à 2,8 km au Sud du site ALCYON, le long de l'A46 ;
- 2020 : Mionnay (01) : construction de deux bâtiments pour e-commerce et négoce (Dossier n°2020-ARA-KKP-02577), ZAC de la Dombes à 2,8 km au Sud du site ALCYON.

Il est à noter que le bâtiment F2 fait partie du projet concerné par la demande de 2020 pour deux bâtiments d'e-commerce. Le principal effet cumulé potentiel entre le projet de la société ALCYON et ces projets est le trafic routier. Celui-ci est estimé sur ces opérations à 300 VL/j et 40 PL/j. Ce trafic empruntera essentiellement l'A46 qui jouxte la ZAC de la Dombes. Il ne sera donc pas susceptible de se mêler au trafic généré par le site ALCYON sur les voies de desserte locales du site de Civrieux, en particulier la D66. Pour information, le trafic sur l'A46 est estimé à plus de 15 000 PL/j. L'impact sur celle-ci sera donc limité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- L'ensemble des eaux susceptibles d'être polluées seront collectées et traitées avant rejet ;
- Les eaux usées seront rejetées au réseau collectif ;
- Des aménagements paysagers seront mis en place en périphérie du site ;
- Des strates végétales variées seront aménagées (intégrant arbres, haies, pelouses, etc.) ;
- Mise en place de mesures constructives destinées à limiter la propagation d'un incendie et de ses conséquences (murs et portes coupe-feu, système de désenfumage correctement dimensionné, etc.) ;
- Mise en place de moyens de lutte contre l'incendie (poteaux incendie, RIA, extincteurs, système de sprinklage) ;
- Mise en place d'un système de confinement des eaux d'extinction incendie, interdisant tout rejet non contrôlé ;
- Mise en place de bennes à déchets sur site, sur une dalle étanche.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une ZAC, ayant fait l'objet de démarches préalables, notamment relatives à l'impact environnemental des activités attendues. Les impacts potentiels du présent projet ont ainsi déjà été pris en compte par cette étude, intégrant les impacts en phase travaux. Le projet initial, avant extension, a de surcroît déjà fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (décision n°2018-ARA-DP-1519 du 23 octobre 2018) concluant à une absence de nécessité de mener une EE. En outre, l'activité conduite n'implique aucun prélèvement sur site, ni rejet d'eaux de process ou d'effluents. Son impact sera donc limité, et maîtrisé par des dispositions constructives et organisationnelles adaptées et ayant démontré leur efficacité.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PARIS

le,

13 / 01 / 2022

Signature



Alcyon France
27 rue Damesme
75013 Paris
Tél. 01 53 90 39 39
Siret 409 166 691 00124 - APE 4646Z



Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

rue Damesme

Code postal

7 5 0 1 3

Localité

Paris

Pays

France

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

BERDOU

Prénom

JEREMY

Qualité

Ingénieur environnement - Société Bureau Alpes Contrôles

Tél

648976011

Fax

Courriel

jberdou@alpes-contrôles.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

